

**Autres dénominations :** Chauffeur VTC / Chauffeuse VTC • Conducteur de transport de particuliers / Conductrice de transport de particuliers

## Présentation du métier

Le chauffeur de taxi / La chauffeuse de taxi conduit ses clients jusqu'à leur destination, moyennant le paiement de la course. Il / Elle prend ses passagers à leur domicile, à une station de taxi, une gare, un aéroport, un hôpital, ou dans la rue.

## Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Le permis B (véhicules légers de moins de 9 personnes) d'au moins 2 ans est exigé.

Un Certificat de Capacité de Conducteur de taxi ou de Conduite de véhicule « grande remise » ou une Autorisation de Transport de Personnes est obligatoire selon le type de fonction.

Une formation continue doit être suivie tous les 5 ans par les conducteurs de taxi.

Une carte professionnelle est exigée pour le chauffeur VTC.

Un agrément délivré par le préfet (Direction des Services Vétérinaires) est nécessaire pour le transport d'animaux.

La formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 -PSC1- peut être requise.

Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est généralement exigé.

La pratique d'une langue étrangère peut être demandée.

## Compétences professionnelles

- Assurer une maintenance de premier niveau
- Conduire et déposer le client à son lieu de destination
- Conduire un véhicule routier
- Déterminer un itinéraire en fonction des délais et des particularités du trafic
- Développer et fidéliser la relation client
- Effectuer le suivi des commandes, la facturation
- Entretenir, nettoyer du matériel, un outil ou un équipement
- Environnement géographique et culturel (sites touristiques, ...)
- Langue étrangère - Anglais
- Lecture de plan, de schéma
- Maintenance de véhicules
- Mécanique automobile
- Réglementation du transport de personnes
- Règles et consignes de sécurité
- Utilisation de matériel de navigation

## Savoir-être professionnels

- Avoir le sens du service
- Faire preuve de discrétion
- Gérer son stress
- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de rigueur et de précision

**Pour en savoir plus sur ce métier**, consulter la [fiche ROME N4102 - Conduite de transport de particuliers](#).